

Le fait du jour → Limousin

Ce matin

Sept habitants de Bussière-Boffy sont convoqués ce matin devant le tribunal correctionnel de Limoges pour non respect du code de l'urbanisme.

Un chiffre

3 familles vivant en yourtes sont aujourd'hui concernées par la plainte déposée par le maire de Bussière-Boffy, sur les cinq qui étaient visées en 2009.

Urbanisme

Les yourtes, tentes traditionnelles mongoles, sont classées en France comme des habitats de loisirs, mais ne sont pas destinées à l'habitation permanente dans le code de l'urbanisme.

JUSTICE ■ Sept habitants de Bussière-Boffy vivant en yourtes comparaissent devant le tribunal correctionnel

Les yourtes ne veulent pas se démonter

Les habitants de trois yourtes installées à Bussière-Boffy comparaissent devant le tribunal correctionnel et risquent le démontage...

Sylvain Compère

sylvain.compere@centrefrance.com

Ce matin au tribunal correctionnel de Limoges, les habitants des yourtes de Bussière-Boffy feront face aux élus du conseil municipal venus soutenir le maire. Il y a dix-huit mois, ce dernier a déposé plainte contre sept habitants de la commune moins pour non respect du code de l'urbanisme. Et l'audience s'ouvre ce matin à 8 h 30...

Zélé. L'affaire, dont les origines remontent à 2008 (voir ci-contre), revient une fois encore devant un tribunal... « Il faudrait quelqu'un à temps plein pour suivre toutes les affaires liées à Bussière-Boffy ces dernières années, glisse un magistrat, surtout que le village ne compte même pas 400 habitants ! Heureusement que tous les élus ne sont pas aussi zélés... » Sans compter les manifestations qui mobilisent les soutiens aux habitants des yourtes, comme à Limoges la semaine dernière.

Plainte. « Il faudrait maintenant qu'ils enlèvent leurs yourtes, souffle le maire de Bussière-Boffy, Jean-Paul Barrière. J'ai porté plainte il y a presque deux ans, les gendarmes et la DDT ont rendu leurs rapports, et le procureur a estimé qu'il y avait motif à poursuivre. Si maintenant le tribunal les absout, il les absoudra... » L'édile a déjà été désavoué à plusieurs reprises devant les tribunaux administratifs et correctionnel.

Écovoillage. Les habitants des yourtes, eux, s'accrochent à une



SAMEDI 3 NOVEMBRE. Environ 300 personnes défilait devant le tribunal de Limoges la semaine dernière pour dénoncer la politique du maire de Bussière-Boffy à l'égard des habitants des yourtes de sa commune. PHOTO ÉRIC ROGER

promesse de régularisation révélée par le maire à l'issue d'une réunion avec le sous-préfet et la direction des territoires, le 5 mai 2009 (*). Promesse qui n'a jamais été suivie d'effets...

« Ce n'était pas possible »
« La préfecture leur a promis une régularisation en 2009, reconnaît le maire, mais on s'est aperçu par la suite que ce n'était pas possible... » Quant au projet d'écovoillage qui devait accompagner cette régularisation, il n'a jamais vu le jour (voir ci-dessous)

Conseil. Quant aux nombreuses plaintes qu'il a déposées depuis, devant les tribunaux administratifs et correctionnel, il insiste : « Tout ce que je fais, je le fais avec l'appui du conseil municipa-

l ». Il dément fermement tout « acharnement administratif » et assure « ne rien avoir contre les yourtes ».

PLU. Dernièrement, il a lancé les études préalables à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU). Il justifie ce PLU en soulignant « l'absence d'un règlement spécifique opposable aux demandes d'autorisations d'occuper le sol » dans l'actuelle carte communale. Il ajoute envisager de faire classer l'espace où vivent les habitants des yourtes en « zone naturelle inconstructible ».

Invisible. Pour les habitants des yourtes convoqués ce matin, comme Sara, « c'est invivable ! Déjà deux foyers ont quitté la commune et quelque chose

s'est cassé dans la dynamique positive qui était la nôtre. Nous voulons juste vivre tranquilles chez nous, sans que nos enfants aient peur d'être expulsés. Et comme les promesses qui nous avaient été faites n'ont pas été tenues, c'est difficile de rester confiants. Pourtant, nous sommes déterminés à faire valoir notre bon droit et à mettre toutes les parties face à leur responsabilité. »

Mobilisation. Le comité de soutien aux habitants des yourtes, soutenu par la maison des droits de l'homme, a lancé un appel à la mobilisation pour ce matin et espère que le démontage des yourtes ne sera pas ordonné à l'issue de l'audience. ■

(*) Notre édition du 6 mai 2009.

→ CHRONOLOGIE

5 ANNÉES DE PROCÉDURES...

2006. Installation. Deux yourtes s'installent au hameau du Petit-Pic et une troisième dans celui voisin du Grand-Pic, toutes sur terrains privés. Une quatrième est installée depuis un an sur un autre terrain, avec l'autorisation du propriétaire.

DÉBUT 2007. Projet. L'élaboration d'une carte communale est lancée avec l'actuel maire, alors conseiller municipal, comme rapporteur.

FIN 2007. Enquête. Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'intégration des terrains des yourtes à la carte communale, qui ne sera pas pris en compte.

MARS 2008. Élections. La liste menée par Jean-Paul Barrière est élue avec 16 voix d'avance.

DÉCEMBRE-FÉVRIER 2008. Vote. Trois habitants des yourtes se voient refuser par la mairie l'inscription sur les listes électorales. Le tribunal administratif leur donne raison.

MARS 2009. Manifestation. Une grande manifestation en faveur des yourtes est organisée à Bussière-Boffy.

AVRIL-MAI 2009. Régularisation. Une pétition de soutien rassemble 2.600 signatures. Peu après, lors d'une réunion, la préfecture, la DDE et la mairie promettent une régularisation à 4 des 5 yourtes.

Le maire dépose une plainte contre la 5^e yourte, classée sans suite.

JUIN 2009. Interdiction. Un premier arrêté municipal interdit le camping sur la commune, mettant en avant l'insalubrité des yourtes. Trois arrêtés suivront, annulés ou suspendus par le tribunal administratif.

2010. Annulation. Le maire fait annuler la taxe d'habitation que versent les habitants des yourtes.

AOÛT 2010. Départ (1/2). La famille de la 5^e yourte quitte la commune.

OCTOBRE 2010. Plainte. Plainte de la mairie contre la construction d'un abri agricole, classée sans suite.

JANVIER 2011. Départ (2/2). Le maire est entarté lors de la projection du documentaire « Les yourtes de la discord » à Bellac. L'habitant d'une seconde yourte quitte le terrain qu'il occupait depuis 6 ans.

PRINTEMPS 2011. Refus. Le maire refuse de participer à une réunion de conciliation avec le sous-préfet et lance l'élaboration d'un plan local d'urbanisme. Il porte plainte à nouveau contre les yourtes.

MARS 2012. Convocations. Suite à la plainte, les habitants concernés sont convoqués à la gendarmerie et leurs empreintes sont relevées.

Les écohomeaux, entre vides juridiques et projets d'avenir

En avril 2009, l'idée d'un écovoillage avait été évoquée à Bussière-Boffy. Plusieurs projets analogues ont vu le jour ces dernières années en Limousin, en général avec l'appui des élus locaux.

Citons : Ladignac-le-Long (« Moulin de Busseix », 87), Cornil (« Le battement d'ailes », 19), Auzances (« Les Puits de Lachaud », 23) ou encore Faux-la-Montagne (« Écoquartier du four à pain », 23), dont la commune compte le même nombre d'habitants que Bussière-Boffy.

Démarche. Ce dernier projet, explique Stéphane Grasser, cofondateur de l'association, « est né d'un besoin local de logement et c'est grâce au rôle très

actif de la commune qu'il a permis de proposer une solution au désir d'installation de nouveaux foyers à Faux-la-Montagne. Nous sommes passé d'un groupe informel, en 2004, à une association puis à une coopérative. Des étapes nécessaires pour consolider cette démarche, qui ne peut s'envisager que sur un temps long. » Le projet d'écovoillage ne compte « pour le moment que des habitants en dur, mais il n'y a pas a priori de blocage sur la question des yourtes. » Notons que le maire de Bussière avait, en 2009, proposé à son homologue de La Villedieu d'accueillir les yourtes installées sur sa commune...

Ministres. Concernant ces habitats légers à vocation d'habitation, il existe aujourd'hui un vide juridique. L'ex-secrétaire d'État au logement, Benoît Apparu (UMP), s'était prononcé fin 2009 devant l'Assemblée Nationale « pour l'expérimentation » et plaidait « pour trouver un cadre juridique qui permettrait de reconnaître certains droits à leurs occupants ». Un rapport parlementaire avait suivi en septembre 2010 et, en juin dernier, le ministre du logement Cécile Duflot (EELV) avait reçu à Bellac des habitants des yourtes de Bussière-Boffy et leur avait promis de suivre le dossier... ■



FAUX-LA-MONTAGNE. La conception de l'écoquartier de Faux-la-Montagne a donné lieu à de nombreux échanges entre les habitants, les élus et le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement). PHOTO D'ARCHIVE